



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositif de garde des médecins et médecins-dentistes

Le canton de Vaud introduit le numéro centralisé 0848 133 133

La population vaudoise dispose dès aujourd'hui d'un numéro centralisé pour atteindre un médecin de garde ou un médecin-dentiste de garde, le 0848 133 133. Cette simplification vise aussi à inciter davantage les patients à recourir au dispositif de garde, plutôt qu'aux services d'urgence hospitaliers, lorsque leur praticien habituel n'est pas joignable.

La mise en service du numéro central 0848 133 133 vise d'abord à simplifier l'accès aux services des médecins et médecins-dentistes de garde dans le canton de Vaud. Pas moins de 26 numéros d'appel coexistent en effet sur sol vaudois à ce jour, rien que pour la garde médicale. Pendant une période de transition, ces numéros régionaux resteront en service.

La communication de l'existence du numéro 0848 133 133 doit également contribuer à mieux faire connaître les services de garde fournis par le corps médical, y compris le soir et le week-end. Se déplaçant à domicile, recevant à leur cabinet ou prodiguant des conseils par téléphone, les médecins et médecins-dentistes de garde constituent une alternative aux services d'urgence des hôpitaux. En cas de maladie ou d'accident de faible ou moyenne importance, ils offrent une prise en charge plus adaptée qu'un service d'urgence hospitalier, où les cas ne relevant pas d'une urgence vitale ne peuvent pas être traités prioritairement.

Pour assurer une large diffusion de cette prestation, 200'000 exemplaires d'une carte pratique et d'un document explicatif seront mis à disposition dans tous les cabinets médicaux et dentaires, ainsi que dans les principaux lieux de soins du canton. Il y est rappelé la marche à suivre en cas de problème de santé, soit en premier lieu contacter son médecin ou médecin-dentiste traitant, en cas d'absence de ce dernier, téléphoner au 0848 133 133 et en cas d'urgence, appeler le 144.

Située à Lausanne et employant 15 infirmières formées au travail de centraliste et

toutes bilingues ou polyglottes, la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) gèrera environ 12'000 appels par mois provenant du 0848 133 133. De jour comme de nuit, la CTMG orientera les appels vers les médecins ou dentistes de garde de chaque région, les spécialistes, les services d'urgence ou les autres structures adéquates. Cette centrale des médecins de garde, comme la centrale du 144 par ailleurs, est gérée par la Fondation Urgences Santé.

Formellement, l'organisation du dispositif vaudois de garde médicale a été confié par l'Etat à la Société vaudoise de médecine (SVM), comme le permet depuis sa révision en 2002 la Loi sur la santé publique (LSP) du canton de Vaud. Depuis cette modification de la LSP, tous les libres praticiens du canton sont par ailleurs astreints à la garde médicale et ont accès à une formation continue en la matière assurée par la SVM.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, chef du Département, 021 316 50 40 Dr Charles-Abram Favrod-Coune, président de la SVM, 078 740 23 21 Dr Olivier Marmy, président de la SVMD, 021 312 83 51 Henri Corbaz, président de la Fondation Urgences

TÉLÉCHARGEMENTS

[com-051128-sanimedia](#)

[com-051128-sanimedia](#)